

CONCOURS :

Un autre pilier statutaire menacé

Les propositions contenues dans de récents rapports sur la question des modes d'organisation des recrutements au sein de la fonction publique (voir encadré) sont-elle en marge ou, au contraire, au cœur des plus graves perspectives de casse du statut ?

Certes, le concours reste le principal moyen de recruter des fonctionnaires, certes, certaines problématiques posées relèvent de l'incontournable et la CGT les a elle-même posées depuis longtemps (la diversité sociale, les préparations...). Mais, compte tenu du cadre et des logiques dans lesquelles elles s'inscrivent, il est nécessaire d'aller voir plus loin dans l'analyse de l'ensemble et du sens de ces propositions.

La déconcentration du recrutement est à l'évidence un moyen d'accompagner les politiques régionales ou locales dans le cadre de l'administration territoriale de l'Etat. Nous ne sommes plus dans le cadre d'un concours national. C'est aussi, avec la mutualisation (concours communs), l'accompagnement de la fusion des corps. L'objectif avoué est l'organisation de concours interministériels. Enfin, il s'agit de réduire au maximum les coûts des concours qui attirent de plus en plus de candidats.

Mais, au-delà de cette recherche d'économies, ces modes d'organisations posent clairement la question des garanties nationales afférentes aux modes de recrutement dans la fonction publique.

Une « refondation » des concours de la fonction publique est sans doute

nécessaire, mais elle doit s'appuyer sur un constat partagé qui ne peut résulter que d'un bilan contradictoire de l'existant. Les perspectives démographiques militent aussi pour améliorer les modes de recrutements.

Des mesures immédiates...

- Déconcentrer et mutualiser en articulant ces deux processus
- Responsabiliser les gestionnaires à la maîtrise des coûts
- Adapter la périodicité des concours aux besoins des administrations
- Des épreuves moins académiques et davantage tournées vers des profils « métiers »
- Modifier le fonctionnement des jurys notamment les oraux (sur le mode de l'entretien d'embauche)
- Rationaliser l'organisation matérielle de concours
- Repenser les modes d'accès pour promouvoir la diversité sociale
- Revoir les modalités de recrutement : par la voie du PACTE
- Encourager les formules d'aide à la préparation aux concours
- Remettre en place le principe du pré-recrutement

dans une logique de recrutements centrée sur la recherche de gains de productivité au détriment des fondements statutaires. Ainsi, et c'est fondamental, le recrutement ne se ferait plus dans un corps ouvrant droit à occuper certains emplois, mais sur une compétence établie ou une ressource à valoriser. C'est le recul de la notion de niveau de qualification attachée au couple concours-diplôme, au profit de celle de compétences, voire de performance. C'est aussi le recul de la place de la formation et des problématiques lourdes posées par des questions telles que la « transférabilité » ou la « durabilité » des compétences, posant sur le

fond le devenir et la nature de l'emploi lui-même.

Par ailleurs, la « refondation » des concours s'articulerait sur trois modes (externe, interne et troisième voie de type VAE) autour de trois types de concours: initial, professionnel et de promotion.

• concours externe :

- des connaissances devront être validées, à moins qu'elles ne le soient déjà à travers un titre reconnu, mais en utilisant des épreuves concrètes d'utilisation de ces connaissances, et en vérifiant les qualités comportementales,

• concours interne et promotion professionnelle :

- la carrière antérieure doit être valorisée,
- l'effort de formation continue pris en compte, mais les compétences doivent être testées dans la perspective d'un changement de métier,

• troisième voie et tour extérieur :

c'est la personnalité et l'adaptabilité future au métier qui devraient être appréciées,

La manière de traiter de la question des recrutements dans la fonction publique de l'Etat est, pour la CGT,

indissociable de notre conception du statut des fonctionnaires et des missions de l'Etat. Les principes forts qui régissent l'organisation des recrutements restent non seulement valables mais indispensables au maintien du caractère statutaires de nos emplois et à tout ce que cela emporte sur le contenu même des missions publiques et de leur exercice.

C'est dans ce cadre que la CGT propose de moderniser les concours pour répondre mieux aux enjeux des recrutements et des promotions de corps dans la fonction publique.

... et des perspectives à moyen terme.

- Refonder le système des concours et examen
- Ouvrir des concours communs FPE / FPT
- Réduire le nombre de procédures dans le cadre d'une nouvelle architecture statutaire
- Expérimenter un nouveau système d'épreuve de sélection
- Faciliter la promotion interne
- Revoir les structures d'organisation

Nouvelles attaques contre le temps de travail

Alors qu'en France, le Parlement s'apprêtait à examiner le projet remettant en cause la loi sur les 35 heures, les dirigeants Européens réunis les 9 et 10 juin ont porté un nouveau coup au droit du travail européen en adoptant un projet de nouvelle directive sur le temps de travail. C'est le revirement des positions Françaises et Italiennes qui a permis de remettre en cause un texte vieux de plus de 15 ans et de satisfaire la revendication du gouvernement Anglais qui n'avait jamais transposé la directive dans son droit national.

Il faut dire que depuis les lois FILLON de 2003 modifiant le Code du Travail, la France se trouvait elle-même en infraction sur de nombreux points avec la réglementation européenne.

Si le nouveau projet de directive était validé par le parlement, les périodes inactives (garde, astreinte) ne seraient plus prises en compte pour le calcul de la durée du travail, la période de réf-

rence pour le calcul de la durée du travail passerait de 3 à 12 mois et le repos compensatoire ne serait plus immédiatement pris après le fait qui l'a généré dans un délai « raisonnable ». Plus grave encore, il serait possible de déroger à la limite de 48 heures hebdomadaires actuellement en vigueur pour atteindre des durées de 60, 65 heures, voire plus dans certain cas...

Dans l'hypothèse où cette nouvelle directive s'imposerait, il faut s'attendre en France à une remise en cause de la durée du travail dans la Fonction publique qui bénéficie encore aujourd'hui, contrairement au secteur privé, de dispositions alignées sur l'ancienne directive temps de travail.

La confédération syndicale Européenne entend, comme sur la directive Bolkenstein, faire appel à la mobilisation de tous les salariés européens et elle annonce une Euro manifestation à Strasbourg pour interpellier le Parlement Européen.

Le NON Irlandais, une chance pour la construction d'une Europe sociale.

Après les Français et les Néerlandais, les Irlandais viennent de rejeter le projet de constitution Européenne dans sa version « retoiletée » dite de Lisbonne. Commentant l'événement, le Ministre des Affaires Etrangères Irlandais a déclaré que ce sont essentiellement des causes sociales qui ont motivé ce vote et il a relevé le fossé qui se creuse entre les peuples et les institutions Européennes. Contrairement à ce que tentent de faire croire les autres dirigeants de l'Union Européenne qui dénie à leurs populations, le droit de s'exprimer directement sur le sujet, il s'agit bien là d'une crise majeure.

L'évidence du caractère antisocial de la politique menée par l'UE apparaît de plus en plus dans la dernière période. La commission Européenne, l'œil rivé sur les critères de convergence, impose à tous les Etats membres des cures d'austérité qui pèsent sur l'intervention publique et les systèmes de protection sociale. Partout, les services publics sont attaqués au nom du dogme de la concurrence libre et non faussée.

La BCE, arc-boutée sur ses objectifs d'un Euro fort, maintient contre vent et marée une stratégie de taux d'intérêt élevé qui handicape la croissance et pèse sur le budget des collectivités publiques. En vertu du sacro-saint principe de la liberté d'entreprise, la cour de justice européenne multiplie les arrêts qui remettent en cause les réglementations nationales et les conventions collectives protectrices des salariés.

La construction européenne apparaît ainsi de plus en plus pour ce qu'elle est, c'est-à-dire, aux services d'intérêts financiers ; la CES vient de montrer que, dans toute l'Union Européenne, **la part des salaires dans le PIB a reculé de 8,6 % en 20 ans.**

Il nous faut imposer par la mobilisation d'autre choix.

En ce sens, le récent appel de la CES à faire du **7 octobre prochain** une journée d'action européenne portant l'exigence « *d'un nouveau protocole pour le progrès social* » constitue une réelle opportunité pour faire entendre la voix des salariés.

Elections professionnelles

ONF : Nets progrès de la CGT

La cgt vient d'enregistrer de bons résultats lors des élections aux CTP de circonscriptions qui viennent de se dérouler à l'ONF. Malgré un nombre de suffrages exprimés en diminution, la CGT gagne près de 100 voix, deux élus supplémentaires (22 au total) et + 2,38. Avec 17,28% des voix la CGT progresse donc nettement et retrouve un niveau qu'elle n'avait pas atteint depuis près de 20 ans.

« AFFAIRES SOCIALES » : Bonne consolidation CGT.

Les élections viennent d'avoir lieu pour des CAP couvrant des champs en pleine évolution. Concernant les corps pour lesquels la CGT présentait des listes (plus de 5000 suffrages exprimés), nous gagnons 127 voix et 0,4 point à 21,91%.

MEEDDAT (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire). La CGT largement en tête.

Le référendum de représentativité qui a eu lieu au MEEDDAT concernait un périmètre totalement inédit, en raison de la construction de ce nouveau ministère. Toute comparaison s'avère donc très hasardeuse. A l'heure où notre journal est mis sous presse nous étions en possession de résultats portant sur plus de 90 % des inscrits - soit plus de 101 000 agents. Ceux-ci faisaient apparaître une représentativité de la CGT supérieure à 37%, très loin devant la deuxième organisation (FO).

Réforme du lycée :

Accompagner ou refonder ?

En organisant une discussion avec pour objectif « la réforme du lycée », sous tendant notamment celui de la « réussite » des études dans le supérieur, le ministre de l'éducation, X. Darcos n'a pas pour but de répondre aux exigences de fonds posées non seulement par le lycée mais par l'ensemble du dispositif éducatif, mais bien d'accompagner une mutation de celui-ci pour **l'inscrire dans la logique étroite d'une vision utilitariste** d'une part et le mettre – en parfaite cohérence avec la RGPP - **en adéquation avec le recul considérable des moyens** de l'éducation nationale d'autre part. Partant de constats réels, tels la hiérarchisation des voies et des filières, l'orientation bien souvent par défaut ou encore le fort taux d'échec dans le supérieur, le projet mis en débat (y compris au travers de points dits de « convergence ») correspond à une vision extrêmement rétrograde de ce que doit être le contenu et la forme du système éducatif.

AU SUJET DE QUELQUES PISTES ENVISAGEES

-La recherche de décloisonnement et de spécialisation, si elle est présentée de manière alléchante, repose en réalité sur une volonté d'aller vers une organisation pédagogique structurée autour de 3 blocs (un tronc commun d'enseignement disciplinaire, des activités modulaires en groupes et en autonomie partielle et un bloc de travaux personnels), le tout pouvant être réparti entre activité scolaire et activités périscolaires. Il y a bien entendu là un moyen d'accompagner les réductions d'emplois, mais, aussi, source de légitimes inquiétudes sur l'avenir de la voie technologique qui – exclue du dispositif général – verrait son rôle réduit à celui de réceptacle de l'échec en voie générale, et enfin (et surtout ?) sur une recherche d'adaptation au marché qui, pour ne pas

être complètement absente de la réalité des objectifs de formation, ne peuvent se réduire à ceux ci. Il s'agit en effet de former des femmes et des hommes. Pas simplement des moyens de production.

-Une « modernisation » du fonctionnement des établissements qui passe par la mise en concurrence des établissements, elle-même reposant sur leur plus grande autonomie, le tout devant conduire, selon le ministre, à une plus grande diversité de l'offre, contexte favorisant la possibilité pour chacun de construire son propre profil scolaire.

Ainsi, outre le fait que l'échec pourra être imputé de ce fait non au système mais aux choix opérés par les élèves et leurs familles, on relèvera que cela ne s'attaque ni aux causes profondes de l'échec scolaire, ni au déterminisme social et que la hiérarchisation des filières dénoncées initialement va revenir sous la forme d'une hiérarchisation des établissements et des spécialisations.

-Une nouvelle conception du métier d'enseignant, qui passe par la reprise de préconisations formulées par le rapport Pochard, sur fond de recul de l'emploi, d'une augmentation du temps de travail, de recul des garanties collectives des personnels et de dégradation de leurs conditions de travail.

REORIENTER TOUT LE SYSTEME SUR LE FOND

Il faut prioritairement affirmer quel objectif on fixe à la formation : c'est une urgence et une condition indispensable.

Selon la CGT celle-ci doit participer à développer tant des connaissances disciplinaires sans lesquelles il n'y a ni culture, ni appréhension du réel de l'environnement, ni véritable formation, que des méthodes de travail permettant d'approfondir ces connaissances, d'acquérir de nou-

veaux savoirs, de développer ses capacités de jugement, d'analyse, son esprit critique...tout ce qui conditionne une pleine citoyenneté, donne les moyens de se situer, de construire ses projets au sein du système éducatif comme dans la vie.

Bien loin de la vision utilitariste qui prévaut actuellement.

Ce n'est qu'après avoir clarifié le fond du contenu, les objectifs que l'on entend fixer à la formation que l'on pourra aborder efficacement toutes les évolutions que requiert une école de la république pour tous. De la lutte contre l' « échec scolaire », à l'articulation des différents niveaux de la formation, de la place du diplôme aux contenus et parcours de formation, du rôle du contenu et des conditions d'exercice du métier d'enseignant à ceux des personnels travaillant dans le système éducatif etc...tout découle de la conception que l'on a et que l'on entend donner à la formation

Et c'est sur ces bases que la CGT entend porter les revendications tant sur le service public d'éducation – dont le lycée - que sur la situation des personnels.



Education :

**déployer
les bonnes
mesures !**